Département de l'Aude

Arrondissement de LIMOUX

Objet : Clôture cimetière et village

Nombre de membres présents : 4

Procuration :1

Nombre de conseillers en exercice : 6

Convocation du conseil municipal du 07/07/2025

Affichage convocation en date du : 07/07/2025

Vote :
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage du compte rendu :

Certifié exécutoire par réception à la sous-préfecture le :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Commune de MERIAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/25

Séance du Conseil Municipal du **11/07/2025**

Le Conseil Municipal de la commune de MERIAL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances le dimanche 11/07/2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur MURATORIO Patrick, Maire

- Le quorum est atteint

Présents : MM. Patrick MURATORIO, Philippe DUPAYAGE, Serge NEGRE, Jean-Marc MURATORIO
Absents excusés : Mme Jacqueline HUC, Mme Anne LE GUEN
Ayant donné procuration : Anne LE GUEN donne procuration à Patrick MURATORIO

Secrétaire de séance : Philippe DUPAYAGE

Le Maire indique que le grillage de protection situé sur la partie basse de l'avenue du bas reng est en très mauvais état et ne remplis plus sa fonction de protection. D'autre part, il indique que le mur de soutènement de la partie supérieure du cimetière ne dispose pas de rambarde de protection ce qui peut s'avérer très dangereux lors d'une sépulture.
L'entreprise pays de sault constructions a été sollicitée et nous a fourni un devis afin de réaliser ces deux protections. Le montant global est de 6940 euros HT.
Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette demande.
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal

- **Décident** à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise pays de sault pour un montant de six mille neufs cent quarante euros hors taxe.
- **Donnent** tout pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ce chantier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme :

Le Maire
Patrick MURATORIO
Chevalier de la légion d'honneur

MAIRIE DE MERIAL
11140 (AUDE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr